

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 22/03/2024

*Date d'Affichage : 22/03/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 16

*VOTANTS : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE

Étaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame DANQUAH Muriel pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER,
Monsieur Olivier SCARSETTO ,pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Monsieur David DUMEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

***Déli 18 Célébration sportives dans le cadre des JO et
Paralympiques d'été 2024 : Signature de la convention de
partenariat avec la CAPV***

La CAPV a souhaité accompagner la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 en proposant avant leur ouverture une série d'actions d'animations sur le territoire autour des valeurs sportives. Destinées à diffuser l'esprit sportif auprès de tous les publics et renforcer la place du sport, ces actions permettront de faire participer et fédérer les habitants de Plaine Vallée autour de cet évènement historique. Pour porter ce projet, Plaine Vallée s'est associée à ses communes membres volontaires.

La conception et la programmation des festivités retenues sont le fruit du travail concerté d'un comité réunissant les élus municipaux en charge du sport sous l'égide du vice-président de Plaine Vallée chargé du pilotage du projet.

Il s'agit maintenant de concrétiser ce partenariat par une convention répartissant les engagements et missions à mettre en œuvre pour la tenue des « Célébrations Festives 2024 » de mars à juillet.

Deux évènements donnant lieu à 9 animations sur le territoire rythmeront la période :

- 1° Les Intercommunales : 4 tournois – 4 sports – 4 villes d'accueil
- + Tournoi Athlétisme en juillet
 - + Tournoi Pétanque – 8 Juin à Saint Gratien – 64 équipes – 18 communes – 192 participants Grand Public
 - + Tournoi Handball le 1^{er} juin à Montmorency – 18 équipes – 18 communes – 180 participants – catégorie 18 ans (16-17-18 ans)
 - + Tournoi Football le 15 juin à Soisy Sous Montmorency – 18 équipes – 18 communes – 180 participants

2° Le festival du cinéma : une série de 5 retransmissions de films en plein air

- + 25 Mai à Saint Brice sous Forêt
- + 8 Juin à Margency
- + 22 Juin à Ezanville (Aquaciné)
- + 29 Juin à Attainville
- + 6 Juillet à Saint Prix

Ces conventions ne donnent lieu à aucun flux financier entre les parties, chacune prenant à sa charge les rémunérations de son personnel attaché à la manifestation et les charges de fonctionnement du lieu d'animation. Plaine Vallée finance (retransmission des 5 films, équipement des participants, matériel et équipement des bénévoles, Récompenses, Collation des Intervilles, Publications).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant que Plaine Vallée contribue à la programmation de manifestations sportives à fort rayonnement communautaire au titre de ses compétences statutaires supplémentaires ,

Considérant qu'il convient d'acter le partenariat entre la communauté d'agglomération et les communes pour la mise en œuvre des Célébrations Sportives qui auront lieu sur le territoire pour accompagner la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été,

Considérant le projet de convention de partenariat à intervenir relative à l'organisation du Festival du Cinéma,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention ci-jointe de partenariat entre la CAPV et les communes membres relative à l'organisation du Festival du Cinéma,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite-convention ainsi que tous les documents y afférents.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency le 29/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le T.A. de Compiègne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa notification.



Accusé de réception en préfecture
D05-219503636/240329-DEL162800024-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024